

## PROCES-VERBAL

### RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Mercredi 25 Janvier 2023 à 19 H 00**

**Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité**

---

Nombre de membres en exercice : 30

Quorum : 16

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

**Etaient présents** : M. Claude NAUD *de Corcoué-sur-Logne* ; M. Jean-Marie BRUNETEAU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laurence FLEURY, M. Daniel JACOT, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON, *de Paulx* ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais*.

**Etaient excusés** :

Mme Nathalie GUIHARD, *de Corcoué-sur-Logne*,

M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*,

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,

Mme Yveline JAUNET, *de Legé*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,

M. Jean BARREAU *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD

Mme Laura GLASS, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE

M. Alain PINABEL, *de Touvois* qui donne pouvoir à M. Laurent ROBIN

Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Claude NAUD

**Assistait également à la réunion** : M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*.

**A été élu secrétaire de séance** : M. Gérard LOUBENS

**Assistait également à la réunion** : M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*.

**A été élue secrétaire de séance** : Mme Gérard LOUBENS

# ORDRE DU JOUR

## I - AFFAIRES GENERALES

- 📁 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022
- 📁 Soutien à l'implantation d'unités mobiles de gendarmes

## II – TRANSITION ECOLOGIQUE

- Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique : convention avec l'Association ALISEE

## III – RESSOURCES HUMAINES

- Désignation des représentants élus au Comité Social Territorial
- Création poste permanent : Service collecte des déchets
- Création postes non permanents : Espace Aquatique et Service Communication

## IV – VOIRIE – ESPACES VERTS

- Marché fauche et débroussaillage 2023

## V– ECONOMIE – TOURISME

- Office de Tourisme : billetterie et commissionnement

## VI – INFORMATIONS DIVERSES

- Foire Expo du Pays de Retz
- Décisions du Président

## I – AFFAIRES GENERALES

- 📁 Adoption du PV de la séance du 14 décembre 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés lors de la séance du 14 décembre 2022

👉 *Décision : Adopté à l'unanimité*

- 📁 Soutien à l'implantation d'unités mobiles de gendarmes

Ces nouvelles brigades peuvent être des brigades territoriales, composées de 8 à 10 gendarmes : il s'agit notamment de prendre en compte l'évolution prévisible de la démographie de certains territoires comme l'est de notre département.

Il peut aussi s'agir de brigades mobiles, unités de 6 à 7 gendarmes, qui ont vocation à assurer une présence de proximité dans les mairies, les France Service ou encore sur les marchés.

Les premiers échanges avec les représentants de la Gendarmerie Nationale ont permis d'identifier les communes suivantes : Paulx, Saint-Etienne-de-Mer-Morte et La Marne.

Chaque commune a la possibilité de se porter candidate directement auprès de la Préfecture pour accueillir une nouvelle brigade.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir manifester l'intérêt et le soutien de l'intercommunalité à l'implantation d'unités mobiles de gendarmes sur le territoire Sud Retz Atlantique.

**Discussions/Observations :** M. Jean-Marie BRUNETEAU et Mme Manuella PELLETIER-SORIN exposent les motivations des unités mobiles : hausse de la démographie et hausse des actes délictueux. Ce dispositif vient en complément des brigades de Machecoul et de Legé. A cet égard, Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Machecoul.

Il est précisé que ces unités mobiles sont rattachées sous le commandement de Pornic.

Mme Laurence DELAUDAUD rappelle que les communes de Legé, Corcoué-sur-Logne et Touvois sont à quant à elle rattachées sous le commandement de Rezé.

Mme PELLETIER-SORIN précise que les communes de Paulx, la Marne et Saint Etienne de Mer Morte se sont manifestées en tant que candidats suite à l'appel à projet lancé par le ministère de l'intérieur.

M. Claude NAUD regrette que l'information de cet appel à projet n'ait pas été communiquée au niveau de l'intercommunalité.

M. Thierry GRASSINEAU souligne l'initiative de ce dispositif et M. Jean-Marie BRUNETEAU rappelle que chaque commune a reçu l'invitation pour la présentation du dispositif.

👉 **Décision : Adopté à l'unanimité.**

## II – TRANSITION ECOLOGIQUE

### 📁 Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) : Convention avec l'Association ALISEE

Le Code de l'Energie et notamment les articles L232-1 et L232-2 prévoit, depuis 2013, la mise en place d'un service public de l'efficacité énergétique de l'habitat (SPEEH) s'appuyant sur des plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) dont l'objet est d'assurer l'information, le conseil personnalisé et l'accompagnement des propriétaires dans un projet de travaux de rénovation énergétique.

Le P.C.A.E.T voté par le conseil communautaire en décembre 2019 porte l'expérimentation d'une plateforme de la rénovation énergétique (accompagnement des particuliers et mobilisation des professionnels) comme action prioritaire.

La Communauté de communes a candidaté en octobre 2022 au programme SARE-service d'accompagnement pour la rénovation énergétique, porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et co-porté par le conseil Régional des Pays de la Loire. Ce programme vise à inciter financièrement au développement de telles plateformes locales. En association avec les Régions et couvrant la période 2021-2023, il permet à la collectivité porteuse d'une plateforme de financer les différents actes jalonnant le parcours de rénovation énergétique.

A travers cette candidature, CCSRA s'est engagée à expérimenter une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Dans la continuité du service proposé depuis 20 ans, tout propriétaire sur le territoire de SUD RETZ ATLANTIQUE peut bénéficier gratuitement de sensibilisation, d'informations et de conseils personnalisés indépendants de toutes démarches commerciales, pour élaborer son projet de rénovation, en sollicitant l'association ALISEE à travers l'animation de l'Espace Info Energie (EIE) devenus Espace Conseil FAIRE en 2021 puis Espace Conseil France Renov' en 2022.

Dans la continuité de l'animation des Espaces Conseils France Rénov', l'association ALISEE propose à SUD RETZ ATLANTIQUE d'animer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de SUD RETZ ATLANTIQUE pour l'année 2023 et d'élargir les actions en incluant de nouvelles missions :

- Sensibilisation et accompagnement à la rénovation des ménages, hors dispositifs ANAH
- Sensibilisation, informations et conseils des entreprises du petit tertiaire privé
- Mobilisation des professionnels de la rénovation énergétique

La répartition de la participation financière de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique est la suivante :

- Service d'accueil téléphonique et mail (ménage et entreprises) : 5 211 €
- Les permanences centralisées et territorialisées : 8 325 €
- Accompagnement à la rénovation : 7 200 €
- Sensibilisation des ménages : 6 000 €
- Sensibilisation du petit tertiaire privé : 2 520 €
- Conseil personnalisé au petit tertiaire : 420 €
- Sensibilisation des professionnels de la rénovation énergétique et des acteurs publics locaux : 4 158 €

Sur l'ensemble de l'opération, la participation financière de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique s'élève à **33 834 €**.

La Communauté de communes Sud Retz Atlantique peut bénéficier d'une subvention régionale et de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) du programme SARE qui seront à déduire des frais engagés.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la proposition d'animation de l'Association ALISEE et d'autoriser le Président signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante.

**Discussions/Observations :** M. Le Président informe que le Sénat a été saisi par le ministère pour une évaluation de l'efficacité des dispositifs d'aide à la rénovation de l'habitat.

Jean-Marie Bruneteau demande quel le lien entre PTRE et l'Anah ? M. Claude NAUD rappelle le dispositif des OPAH (opération programmée de l'amélioration de l'habitat) qui était plus global. Aujourd'hui, la multiplicité des dispositifs (PIG, PTRE, PVD, ORT) contribue au flou.

Mme Laetitia PELTIER précise que la PTRE est en principe un guichet unique, c'est un seul numéro que les habitants peuvent appeler pour obtenir des renseignements sur la rénovation. C'est le prestataire Alysée qui assure cette mission de guichet unique.

**👉 Décision : Adopté à l'unanimité**

### III – RESSOURCES HUMAINES

#### 📁 *Comité Social Territorial : désignation des représentants élus*

Par délibération du 8 juin 2022, Le Conseil communautaire a fixé à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) avec maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre égal de représentants de la collectivité.

Les représentants du personnel ont été élus le 8 décembre 2022.

Il convient désormais que la collectivité désigne 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour siéger dans cette nouvelle instance instituée par la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

Réuni le 18 janvier 2023, le bureau propose que soient désignés pour siéger au CST :

- M. Laurent ROBIN
- Mme Manuella PELLETIER-SORIN
- M. Christian GAUTHIER
- M. Thierry GRASSINEAU en qualité de titulaires
- M. Alain PINABEL
- Mme Laurence DELAUAUD
- M. Jean-Marie BRUNETEAU
- Mme Laura GLASS en qualité de suppléants

🔗 **Décision : Le conseil communautaire prend acte des représentants élus désigné.**

#### Création de poste permanent

Il a été recruté 1 agent en CDD sur un poste non permanent du 1 janvier 2023 jusqu'au 28 février 2023. Il peut être nommé stagiaire au 1<sup>er</sup> mars 2023 ; pour cela il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Il est proposé au Conseil communautaire la création de poste permanent suivant :

#### **Service Environnement / collecte des déchets (conducteur de benne)**

- 1 poste d'adjoint technique à Temps Complet (35 H/semaine) à compter du 1/03/2023

🔗 **Décision : Adopté à l'unanimité**

#### Création de postes non permanents :

Afin de garantir le bon fonctionnement des services et des équipements communautaires, et de limiter les frais de prestation d'intérim :

- Espace Aquatique l'Océane – Machecoul-St Même :  
Suite aux départs en retraite et dans l'attente de la réorganisation du service piscine il convient de renforcer les équipes, et de renouveler le 3<sup>ème</sup> poste non permanent (déjà présent en 2022) sur les missions d'accueil-caisse et d'entretien ménager ;
- Service Communication :  
1 adjoint administratif contractuel à temps complet a été recruté le 24 novembre 2022 jusqu'au 15 février 2023 pour renforcer le service communication. Au vu du plan de charge du service, il est nécessaire de prolonger le contrat de 6 mois. Jusqu'au 31 août 2023.

Il est proposé au Conseil communautaire la création des postes non permanents suivants :

#### **Espace Aquatique l'Océane – Machecoul – Saint-Même :**

- 1 Adjoint technique à Temps Complet (Accueil/entretien) en renfort pour 12 mois du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023  
Rémunération : 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (IB 367 – IM 340- Indice de Rém. 353)

#### **Service communication**

- 1 Adjoint administratif à Temps Complet (35 H/semaine) – prolongation du contrat CDD pour une durée de 6 mois, jusqu'au 31 août 2023.  
Rémunération : 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (IB 367 – IM 340- Indice de Rém. 353)

*La rémunération de ces emplois sera revalorisée en fonction de l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.*

🔗 *Décision : Adopté à l'unanimité*

## IV – VOIRIE-ESPACES VERTS

### 📁 Attribution marché travaux de fauche et de débroussaillage 2023

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 31 octobre 2022 dans le cadre du programme 2023 de fauchage et de débroussaillage sur les communes de Legé et Corcoué-sur-Logne. (remise des offres fixée au 29 novembre 2022).

1 seul candidat a remis une offre : Entreprise ROCHETEAU

Prix :	80%	80/80
Qualités techniques et garanties :	15%	13/15
Respect des délais d'intervention :	5%	5/5
<b>Total note :</b>		<b>98/100</b>

#### Détail du prix retenu :

- Broyage d'accotement (2 passages) = 14 256 € HT x 2 = 28 512 € HT/ 17 107.20 € TTC x 2 = 34 214,40 € TTC
- Broyage de fossé ou talus = 29 458 € HT/ 35 349.60 € TTC
- Passage lamier = 54 912 € HT/ 65 894,40 € TTC

Soit un total de **112 882,00 € HT (135 458,40 € TTC)**

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché correspondant au profit de l'entreprise ROCHETEAU.

**Discussions / Observations :** M. Jean-Emmanuel CHARRIAU demande le coût de la prestation fauche en 2022 afin d'avoir une comparaison avec le coût présenté en 2023. Quel est était l'estimatif pour ce marché 2023 ?

M. Yves BATARD s'interroge sur les raisons d'une externalisation de la prestation fauche.

M. Jacky BREMENT précise que les services ne peuvent pas traiter l'ensemble des voiries et qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise.

Mme Nathalie DEJOUR demande si la communauté de communes intervient pour la voirie communale et/ou intercommunale ? Il est précisé que l'entretien de la voirie est une compétence communautaire.

Mem Laëticia PELTIER souligne la nécessité pour le prestataire d'être le plus respectueux possible de l'environnement et des haies (engagement de la communauté de communes dans le cadre de la charte forestière).

Mme Nathalie DEJOUR demande à ce qu'une analyse des coûts et du service fauche - voirie soit réalisée afin de mieux appréhender l'approche des besoins et des marchés publics. M. Jacky BREMENT pense que le coût d'une externalisation à cette période hivernale est optimale.

🔗 *Décision : Adopté à l'unanimité*

## V – ECONOMIE - TOURISME

### 📁 Office de Tourisme : Billetterie et commissionnement

Dans le cadre de ses missions de promotion du territoire, l'Office de tourisme Sud Retz Atlantique propose un service de billetteries pour le tout public.

De la revente de parc de loisirs, de sites de visites ou encore d'excursions journalières dans le département ou la région, l'Office de tourisme peut être aussi amené à effectuer la revente de billets d'entrée pour des

spectacles organisés sur le territoire par des associations locales. L'association « Femmes Toutes Debout » a dernièrement sollicité l'Office de Tourisme pour la vente d'un spectacle qui se tiendra le 5 mars 2023 à l'Espace de Retz, Machecoul-Saint-Même.

Un taux de commission est appliqué permettant de tenir compte des démarches administratives (encaissement, facturation, comptabilité) mais également le temps de travail passé par le personnel de la structure.

Sur proposition de la Commission tourisme en date du 22 septembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec les organismes commerciaux et les associations locales du territoire intercommunal,
- D'autoriser le Président à la vente des billets pour le spectacle organisé par l'association « Femmes Toutes Debout » dont le prix est fixé à 5,50 €.
- De fixer le taux de commission à 5% pour les ventes de billetterie des associations locales du territoire intercommunal.

👉 *Décision : Adopté à l'unanimité*

## VI- INFORMATIONS DIVERSES

📁 Foire Expo du Pays de Retz

24 • 25 • 26 mars 2023

# FOIRE EXPO du PAYS de RETZ

**"La Rabine" Machecoul-Saint-Même**

**ENTRÉE GRATUITE**



**COMICE AGRICOLE**

Présentation aux entreprises avec la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) et ILAS (Initiative Loire-Atlantique Sud) le Vendredi 24 mars 2023 à 10 h.

Inauguration : le Vendredi 24 mars 2023 à 16 h, discours et vin d'honneur.

Dans le but de valoriser et faire connaître la Communauté de communes, celle-ci disposera d'un stand (parc de la Rabine – salle des Balastières). Les élus sont sollicités afin d'y assurer des permanences en présence d'un technicien, d'un agent de l'Office de Tourisme et d'ILAS. Des plaquettes de présentation de la Communauté de communes seront mises à disposition du public.

## Décisions du Président

Date	N°	Code	OBJET
16.12.2022	2022-091	1.1.10	La proposition technique et financière de pré diagnostic écologique présentée par la Société BIOTOPE sise « 18 Rue Paul Ramadier », 44201 NANTES est acceptée. Elle a pour objet d'avoir une première approche des enjeux biodiversité et zones humides du site et disposer d'un outil d'aide à la décision évaluant les risques et les opportunités dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'Activité de la Seiglerie sur la commune de Paulx. Le montant de la prestation s'élèvera à : 3 990 € HT, soit 4 788 Euros TTC Pré diagnostic : bibliographie, réunion de lancement, 1 passage terrain faune et 1 passage terrain habitats naturels / zones humides, rédaction du dossier, échanges avec la maîtrise d'ouvrage dont 1 réunion en présentiel.

19.12.2022	2022-092	1.4.1	Dans le cadre de la fourniture d'un véhicule automobile d'occasion, la proposition de la société GARAGE PEUGEOT SAS LA ROCHE, sise « 9 rue Clément Adler ZI de la Seiglerie II – à Machecoul – St Mème (44270) » est acceptée pour une Peugeot 208 électrique d'un montant de 19 181,76 € TTC.
19.12.2022	2022-093	1.4.1	Dans le cadre de la fourniture d'un véhicule automobile d'occasion, la proposition de la société GARAGE CHARRIER - RENAULT, sise Parc d'activité Legé Nord – 3 route de Nantes – à Legé (44650) est acceptée pour une Renault Clio V diesel d'un montant de 14 785,76 € TTC.
19.12.2022	2022-094	1.4.1	Dans le cadre de la livraison de gasoil non routier, la proposition de la société MOLLÉ Combustibles sise « 9 rue Thomas Edison – ZI la Seiglerie 2 – à Machecoul-Saint-Mème (44270), est acceptée pour un montant de 7 459,20 € TTC.
19.12.2022	2022-095	1.4.1	Dans le cadre de l'envoi et la réception, dématérialisés, de documents de chantier, la proposition de la SAS SOGELINK sise « les Portes du Rhône – 131 chemin du Bac à Traille - 69300 Caluire et Cuire », est acceptée pour un montant de 10 080,00 € HT (12 096 € TTC).
20.12.2022	2022-096	8.9.3	La proposition de mission d'assistance juridique établie de Me Sophie BANEL, Société d'Avocats GOUTAL ALIBERT et ASSOCIES « 90 avenue Ledru-Rollin » à PARIS (75011) relative à la mise en place d'un bail emphytéotique entre la Communauté de communes et l'association le Grenier (Corcoué Sur Logne) est acceptée pour un montant établi de la manière suivante : Phase 1 – analyse juridique sur l'outil contractuel approprié : 1 500 € HT (montant forfaitaire). Phase 2 – rédaction du projet de contrat retenu : 150 € HT (taux horaire) soit une estimation minimale de 3 750 € HT pour 25 heures effectives.
22.12.2022	2022-097	1.4.1	Une convention est signée avec le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire pour l'entretien des locaux pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 2022.
22.12.2022	2022-098	7.4.4	Dans le cadre de la livraison de gazole (services techniques), le devis établi société BOLLORÉ ENERGY sise « Allée Saint Hubert » à MACHECOUL – SAINT-MEME est accepté pour un montant de 21 600,00 € HT (25 920,00€ TTC).
27.12.2022	2022-099	1.4.1	Les établissements publics qui réalisent des actions de promotion en faveur du tourisme peuvent instituer la taxe de séjour par décision de l'organe délibérant. Dans le cadre de la collecte de la taxe de séjour qui pourrait être effective au 1 <sup>er</sup> janvier 2024, il convient d'amorcer dès 2023 un travail de mise en œuvre afin d'accompagner les hébergeurs des 8 communes du territoire Sud Retz Atlantique. Après étude, veille des territoires et analyse des besoins de la collectivité, il convient d'approuver la proposition technique et financière de la société Nouveaux Territoires, dont le siège social se situe au 36 rue Antoine Maille - 13005 Marseille pour un montant (détail par phase et options ci-dessous) : <b>Phase 1</b> : Mise en œuvre pour un montant TTC de 4 248 € (frais non récurrents) incluant la conduite du projet, stratégie, gestion du planning, production de la plateforme et des modules experts, documents réglementaires... Options pour un montant TTC de 2 520 € (frais non récurrents) incluant Paiement CB via PayFIP, réunion d'info par 3D Ouest, Création plaquette, accompagnement des hébergeurs par 3D Ouest <b>Phase 2</b> : Exploitation pour un montant TTC de 1 728 € (frais récurrents) Le paiement s'effectuera de la manière suivante : -2023 pour la phase de mise en œuvre de déploiement de la plateforme de collecte de la taxe de séjour. -2024 à 2026 pour la phase d'exploitation de l'outil - Cette phase fera partie des frais annuels récurrents. La date du début d'exécution du marché est le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 et le marché prendra fin au 31 décembre 2026.
28.12.2022	2022-100	1.4.1	Un programme d'actions conforme au Plan d'Action Régional « Rongeurs aquatiques envahissants » est mis en place sur le territoire de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique. L'intérêt général visé, au-delà de l'obligation légale de la lutte, est la régulation des rongeurs aquatiques envahissants afin que « leurs effets sur la biodiversité, les services écosystémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie soient réduits au minimum » (Article 19 du Règlement UE n° 1143/2014), ainsi que la limitation de leurs effets néfastes sur les ouvrages hydrauliques et l'érosion des sols La convention correspondante est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023.

			Le montant de la participation financière annuelle de POLLENIZ est examiné chaque année sur la base d'une demande écrite de POLLENIZ établissant un programme d'actions et s'appuyant sur les bilans techniques et financiers des années précédentes. Pour l'année 2023, la participation est fixée à 36 933 €.																																											
04.01.2023	2023.01	1.4.1	<p>Marché pour la mission de programmiste pour la construction d'une nouvelle gendarmerie sur la commune de Machecoul-Saint-Même. Cette mission est confiée au groupement suivant :</p> <p>Le titulaire, GALAND MENIGHETTI programmation sise « 22, rue du Dauphin – Varades – 44370 LOIREAUXENCE » pour un montant de 21 560 € HT pour la prestation suivante : BET programmation architecturale</p> <p>Le co-traitant, OTE INGENIERIE sise « 20, rue Félix Eboué – 44400 REZE » pour un montant de 4 650 € HT pour la prestation suivante : BET Economie de construction et BET tous corps d'état.</p>																																											
13.01.2023	2023-02	1.4.1	<p>Bon de commande de location financière avec la société AXES Digital et Print site 2B Rue Newton, 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE selon le détail suivant :</p> <p><u>Equipement et services :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Durée</th> <th>Neuf (N) Label (L) Sur Place (SP)</th> <th>Quant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>XEROX C8145</td> <td>16 Trimestres</td> <td>N</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>XEROX C8055</td> <td>16 Trimestres</td> <td>SP</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><b>TOTAL LOYER</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Contrat de maintenance :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Désignation</th> <th colspan="3">Forfait trimestrielle</th> <th colspan="2">Prix Pages Unitaires en € HT*</th> <th>Option XPPS</th> </tr> <tr> <th>Prix HT</th> <th>Volume engagé N&amp;B/O CR</th> <th>Volume engagé Couleur/ Authentique</th> <th>N&amp;B/O CR</th> <th>Couleur/ Authentique</th> <th>Forfait €/Trim</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>XEROX C8145</td> <td>270</td> <td></td> <td>6 000</td> <td>0.0045</td> <td>0,045</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>XEROX C8055</td> <td>En cours</td> <td>En cours</td> <td>En cours</td> <td>En cours</td> <td>En cours</td> <td>En cours</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Pour les ceux compteurs : N&amp;B/OCR : Page N&amp;B Couleur/Authentique : Page couleur quotidienne</p> <p>Le coût de mise en service s'élève à 290 €/machine et mise à disposition de la xeros 71 déjà sur place.</p> <p>Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date d'installation pour une durée de 16 trimestres. Afin d'uniformiser la fin de location de tous les contrats de locations de photocopieurs en cours, ils se termineront à la même date en 2027.</p> <p>La facturation du forfait trimestriel est à échoir et celle des pages supplémentaires à terme échu sur relevés de compteurs trimestriels.</p> <p>La société AXES Digital et Print s'engage à reprendre le photocopieur Canon DCF21522 situé dans les locaux de Legé pour un montant de 199 H.T.</p>	Désignation	Durée	Neuf (N) Label (L) Sur Place (SP)	Quant	XEROX C8145	16 Trimestres	N	1	XEROX C8055	16 Trimestres	SP	1	<b>TOTAL LOYER</b>				Désignation	Forfait trimestrielle			Prix Pages Unitaires en € HT*		Option XPPS	Prix HT	Volume engagé N&B/O CR	Volume engagé Couleur/ Authentique	N&B/O CR	Couleur/ Authentique	Forfait €/Trim	XEROX C8145	270		6 000	0.0045	0,045	18	XEROX C8055	En cours					
Désignation	Durée	Neuf (N) Label (L) Sur Place (SP)	Quant																																											
XEROX C8145	16 Trimestres	N	1																																											
XEROX C8055	16 Trimestres	SP	1																																											
<b>TOTAL LOYER</b>																																														
Désignation	Forfait trimestrielle			Prix Pages Unitaires en € HT*		Option XPPS																																								
	Prix HT	Volume engagé N&B/O CR	Volume engagé Couleur/ Authentique	N&B/O CR	Couleur/ Authentique	Forfait €/Trim																																								
XEROX C8145	270		6 000	0.0045	0,045	18																																								
XEROX C8055	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours																																								
17.01.2023	2023-03	1.4.1	<p>Un contrat relatif à la mise à disposition d'un logiciel de gestion de bons de travaux pour une période de trois ans, est conclu avec la société Tribofilm sise « 34 rue Jacques de Vaucanson – 17180 PERIGNY » pour un montant annuel de 2 302.60 €.</p> <p>Le contrat est conclu du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 28 février 2026</p>																																											
17.01.2023	2023.04	1.4.1	<p>Le devis réf D425230007159 du 12 janvier 2023 de la société SAUR sise 80 Avenue des Noelles, 44502 LA BAULE CEDEX d'un montant de 24 024.96 € TTC, pour l'entretien des hydrants sur la période du 11 avril 2023 au 31 décembre 2023.</p>																																											
18.01.2023	2023-05	1.4.1	<p>Devis 22-606 du 22 décembre 2022, relatif à la mission d'audit énergétique pour le site de SEGUIN, est confié à la société BatiMgie sise Carré d'Orgemont – 16 rue François Cevert – 49000 ANGERS, pour un montant total de 4 050,00 H.T soit 4 860,00 € TTC.</p>																																											
18.01.2023	2023-06	1.4.1	<p>Remboursement de la société SMACL Assurances sise 141 Avenue Savaldor Allendé 79000 NIORT, la somme de 389.09 € (Trois cent quatre-vingt-neuf euros et neuf centimes) concernant le sinistre du 30 septembre 2022 survenu sur le véhicule communautaire immatriculé CS-213-HR.</p>																																											

			La déclaration auprès de la SMACL Assurances a été réalisée le 10 octobre 2022, avec une demande de règlement direct, mais la collectivité a payé la facture 220900501 du 30 septembre 2022. d'un montant de 389,09 € TTC à la société MRVI, qui a fait les réparations du sinistre. La compagnie SMACL assurances a procédé au remboursement total de la facture auprès de la communauté de communes Sud Retz Atlantique la somme de 389,09 € TTC (Trois cent quatre-vingt-neuf euros et neuf centimes) concernant le sinistre du 30 septembre 2022.
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La séance est levée à 20 h 20

Le Président  
Laurent ROBIN



La Secrétaire  
Gérard LOUBENS

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Gérard LOUBENS, the secretary.